

gentilhomme huissier à la verge noire, dans les termes suivants):

Monsieur l'Orateur, Son Excellence l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

M. l'Orateur se dirige alors, suivi de MM. les députés vers la salle du Sénat.

Et au retour

M. l'Orateur informe la Chambre que Son Excellence l'administrateur général a bien voulu, au nom de Sa Majesté, sanctionner les bills suivants:

Loi concernant la Kootenay Central Railway Company.

Loi concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la compagnie dite The Colingwood Southern Railway Company.

Loi concernant la Brandon Transfer Railway Company.

Loi modifiant la loi des épizooties.

Loi modifiant la loi des Postes.

Loi concernant la station dite Union et autres installations communes de la Grand Trunk Pacific Railway Company et du Midland Railway of Manitoba, à Portage-la-Prairie.

Loi constituant en corporation la Salisbury and Albert Railway Company.

Loi concernant la compagnie dite The Huron and Ontario Railway Company.

Loi concernant la compagnie dite The Alberta Central Railway Company.

Loi concernant la compagnie dite The Southern Central Pacific Railway Company.

Loi concernant la compagnie dite The Toronto, Niagara and Western Railway Company.

Loi concernant la Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

Loi concernant la compagnie dite The Guelph and Goderich Railway Company.

Loi concernant la Walkerton and Lucknow Railway Company.

Loi concernant la Vancouver, Westminster, and Yukon Railway Company.

Loi concernant la section de chemin de fer commune à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et à la Grand Trunk Pacific Railway Company, à Fort-William, Ontario.

Loi constituant en corporation la Canadian Western Railway Company (11).

Loi modifiant la loi des chemins de fer de l'Etat (20).

Loi concernant la compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves (24).

Loi modifiant la loi des chemins de fer (21).

Loi concernant la banque de Vancouver.

Loi concernant la Crawford Bay and St. Mary's Railway Company et à l'effet de changer son nom en celui de "British Columbia and Manitoba Railway Company.

Loi modifiant la loi des terres fédérales (8).

Loi concernant la compagnie dite The Winnipeg and Northwestern Railway Company.

Loi concernant la Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.

Loi constituant en corporation la Western Canadian Life Assurance Company.

Loi constituant en corporation la British Columbia Life Assurance Company.

Loi constituant en corporation la Canada National Fire Insurance Company.

Loi concernant la St-Mary's and Western Ontario Railway Company.

Loi concernant l'Athabasca Railway Company.

Loi concernant l'Alsek and Yukon Railway Company.

Loi concernant l'Abitibi and Hudson Bay Railway Company.

Loi concernant la compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Loi concernant la Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.

Loi concernant la Mexican Land and Irrigation Company, à responsabilité limitée.

Loi concernant la Brazilian Electro Steel and Smelting Company, à responsabilité limitée.

Loi concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour payer les dépenses du service administratif pendant les exercices expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910.

Sur motion de l'hon. M. Fielding la séance est levée à cinq heures moins dix minutes de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 13 avril 1909.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE.

L'hon. L. P. BRODEUR (ministre de la Marine et des Pêcheries) demande à déposer un projet de loi (n° 131) tendant à modifier la loi de la marine marchande au Canada.

L'hon. M. FOSTER: Veuillez donner quelques explications.

L'hon. M. BRODEUR: L'objet du bill est d'ajouter à la version française quelques mots qui ont été accidentellement oubliés en traduisant la version anglaise de la loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)